

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux et le vingt et un décembre, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Gailhan au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 15 décembre 2022

Date d'affichage : le 15 décembre 2022

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 41

Votants : 41 + 7 = 48

Votants par procuration : 7

Absents excusés : 8

Absent : 1

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, Mme MOURET Aube, MM. FURESTIER David, BRESSET Cyrille, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, JAHANT Guy, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, CATHALA Serge, DREVON Nicolas, BARON Jérôme, WEITZ Bruno, BERTO Stéphan, FERRAULT Claude, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, M. MOH Cyril, Mme ROUX Florence, MM. TARQUINI Joseph, CUENOT Jean-Louis, SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, M. GAILLARD Olivier Mme MASOT Alexandra, M. MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie.

Procurations :

Mme AUBERT Martine à M. CATHALA Serge  
M.SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel  
Mme MEUNIER Hélène à Mme DRACS Marie Andrée  
M.OLIVIERI Bruno à M. TARQUINI Joseph  
Mme MARTIN Catherine à M. DREVON Nicolas  
M.ROUDIL Joël à M. CRUVEILLER Fabien  
Mme SEGURA Delphine à M. CAUVIN Bernard

Absents excusés: M. CASTELLVI Jean-Marie, Mme BARBIER Mireille, MM. FIORENZANO Johan, HERNANDEZ Frédéric, Mmes ROTTE Sandrine, BARON Réjane, MM. MAZAURIC Pierre, MONEL José

Absente : Mme TARNOWSKI Gabrielle

Secrétaire de séance : Mme AGNIEL Virginie

Début de séance : 18h00

Délibération n°140/2022 : Approbation du conseil communautaire du 23 novembre 2022

Fabien CRUVEILLER rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 23 novembre 2022 a été envoyé aux conseillers communautaires titulaires, suppléants et aux mairies.

Fabien CRUVEILLER explique qu'à ce jour, aucune observation ne nous est parvenue.

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,

**ADOpte à l'unanimité**

le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2022

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président

Fabien CRUVEILLER



**PIÉMONT  
-CÉVENOL**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2022 2

Application agréée E-legalite.com